



Règlement du concours de nouvelles 2021

HISTOIRES EXTRAORDINAIRES d'un QUIPROQUO

Article 1 : Conditions générales du concours

- Concours ouvert à tous les auteurs francophones âgés de plus de 18 ans résidant en France ou à l'étranger.
- Les textes présentés seront écrits en français, non publiés et libres de droit.
- Chaque texte envoyé devra respecter le thème :
« **histoires extraordinaires d'un quiproquo** ».
- Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule nouvelle.
- Les œuvres écrites en collaboration ne sont pas admises.

Article 2 : Obligations des candidats

- La nouvelle ne devra pas excéder 25 000 caractères et espaces compris.
- Police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5, marge 2,5.
- La nouvelle devra être paginée.
- Format PDF.

Article 3 : Organisation calendaire du concours

- Le concours est ouvert du 15 décembre 2020 au 15 mars 2021. (Date limite de réception des textes : 15 mars 2021 - 23 H 59. Au-delà de ces date et heure tout texte sera réputé irrecevable).
- Délibérations du jury : au cours du 2^{ème} trimestre 2021.
- Annonce des lauréats : juin 2021.
- Remise des prix : octobre 2021.

Article 4 : Inscription et coût

- La participation financière au concours est de 5 euros.
- Règlement par virement bancaire : demander le RIB par mail triartis.editions@gmail.com
- Règlement par chèque : à l'ordre des Éditions TriArtis. Adresse d'envoi : TriArtis, 19 rue Pascal, 75005 Paris.
- Formulaire d'inscription à compléter et à renvoyer par voie postale ou mail.
Formulaire à télécharger sur le site Internet www.triartis.fr

Après l'envoi de votre inscription vous recevrez un mail de confirmation. Cette inscription vaut accord pour le règlement.

Article 5 : Envoi et confidentialité

Les textes seront envoyés exclusivement par mail à l'adresse suivante :
triartis.editions@gmail.com

Afin de préserver l'anonymat du processus de sélection, le mail devra comporter :

- Un exemplaire du récit seul, au format PDF avec le titre (sans aucune marque relative à l'identité du candidat).
- Les nom, prénom de l'auteur et le titre de l'œuvre devront obligatoirement être indiqués dans le corps du mail d'accompagnement.

Article 6 : Récompense et Prix

- Premier prix : le lauréat recevra un chèque d'un montant de 150 euros.
- Les six premières nouvelles sélectionnées par le jury seront publiées dans la collection « Echappées brèves ».
- Trois exemplaires du livre seront offerts aux auteurs. Toute commande supplémentaire sera facturée au prix « auteur » défini dans le contrat ; les frais postaux seront à la charge de l'acheteur.
- Les six finalistes auront leur nom sur la couverture du livre.

Une lecture/mise en espace des six nouvelles sera proposée à l'occasion de la remise des prix. Cette soirée se tiendra au mois d'octobre 2021, aux Éditions TriArtis, en présence des lauréats, des membres du jury et du public. En cas d'absence du lauréat ou de son représentant lors des résultats, le prix lui sera envoyé par la poste. La soirée se clôturera autour d'un buffet pour un moment convivial d'échange entre le public et les auteurs présents.

Article 7 : Le jury

Un comité de lecture effectuera une présélection des nouvelles. Cette présélection sera soumise à l'appréciation d'un jury composé de personnalités diverses du monde littéraire. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si la participation est trop faible, ou si aucune œuvre ne lui paraît de qualité suffisante. Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines.

Article 8 : Communication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site Internet des Éditions TriArtis et sur la page Facebook TriArtis. Seuls les six lauréats du concours seront avertis individuellement.